

LES FINANCEMENTS MERRI

CONDITIONS D'ACCÈS, MODALITÉS DE GESTION

Depuis 2012, tous les établissements qui participent de façon significative aux missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation (MERRI) peuvent bénéficier de crédits au titre de la part modulable des financements relatifs aux MERRI. De plus, depuis 2014, les coopérations entre les établissements de santé pour la réalisation de ces missions sont « encouragées » par le ministère, qui permet la mise en commun des indicateurs d'évaluation afin de percevoir les financements MERRI correspondants via un récipiendaire unique. Ces coopérations

peuvent être formalisées sous la simple forme d'une convention passée entre les directeurs des établissements concernés.

Cette formation propose de faire le point sur le modèle de financement MERRI (ses conditions d'accès et ses modalités de gestion). Elle permettra ainsi aux participants d'établir ensuite un diagnostic et une analyse préalable de leurs activités de recherche au regard du modèle.

OBJECTIFS

- Mieux connaître le modèle de financement MERRI
- Comprendre les modalités d'accès aux financements de la recherche
- S'approprier les indicateurs afin d'être capable d'analyser son activité
- Connaître les modalités de gestion du modèle de financement MERRI

CONTENU

Introduction : Organisation de la recherche clinique en France

Le modèle de financement MERRI

Historique du financement de la recherche et de l'enseignement

Le modèle MERRI : un modèle évolutif

- part fixe
- part variable
- part modulable

Les autres sources de financement

Les conditions d'accès

A la part modulable :

L'évaluation de l'activité de recherche et d'enseignement : les indicateurs de la part modulable des MERRI
Les stratégies de coopération

A la part variable :

Les appels à projets nationaux : typologie, thématiques, modalités de participation, etc.

Modalités de gestion et de mise en œuvre

Le système d'information recherche (Système d'Interrogation, de Gestion et d'Analyse des Publications Scientifiques – SIGAPS / Système d'Information et de Gestion de la Recherche et des Essais Cliniques - SIGREC)

Calendrier et procédure de recensement des activités

Mise en œuvre : illustrations et retours d'expérience d'établissements de santé privés non lucratifs

- exemple du montage de projets
- exemple de structuration de la recherche au sein d'un établissement



17 mars 2015



Paris



316 €
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@feharp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs financiers
- Directeurs de la recherche
- Attachés de recherche clinique (ARC)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- illustrations
- échanges

INTERVENANTS

- Conseiller technique recherche et innovation FEHAP
- Spécialiste de la recherche clinique